



INFO SALARIÉS ACTIONNAIRES ENGIE

20 avril 2016

Assemblée Générale ENGIE du 03 mai 2016

Consignes de vote et procuration

L'Assemblée Générale du groupe ENGIE se tiendra le 03 mai. Si vous n'y assistez pas, vous pouvez voter en ligne, (jusqu'au lundi 02 mai 15 h 00), ou donner procuration.

La CFE-CGC vous présente ci-dessous, ses propositions de vote. Si elles vous conviennent, nous vous invitons à les soutenir, soit :

- ✓ en donnant votre procuration aux représentants de la CFE-CGC membres de l'association des salariés actionnaires, **AG2S**. Pour cela, référez-vous au modèle joint (page 3),
- ✓ en votant en ce sens, lors de l'AG ou en ligne.

Voici nos recommandations de vote (liste des résolutions en page 4 et 5).

- Nous proposons d'**adopter les comptes annuels 2015 (résolutions 1 et 2)**.
- Nous préconisons de **voter contre** l'affectation du résultat et **la distribution du dividende**. Pourquoi ?

Le versement du dividende se fait à nouveau, pour partie, en puisant dans les réserves (**résolution 3**). **Cela va réduire considérablement les marges de manœuvres financières du Groupe.**

- **Nous émettons des doutes sur la conformité juridique de la forme de la résolution n°4. Par conséquent, nous recommandons de ne pas participer au vote de cette résolution.**

En effet, la résolution n°4 réunit trois conventions, dont deux concernent un dirigeant du Groupe. Or, conformément au code de commerce :

- ✓ la soumission à l'approbation de l'assemblée générale des engagements soumis à la procédure de contrôle (rémunération, des indemnités ou des avantages de toute nature, dus ou susceptibles d'être dus, etc.) fait l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire,
- ✓ les deux conventions relèvent, à notre sens, de l'article L225-42-1.

- **Nous proposons de vous abstenir sur la résolution n°5, qui est la conséquence de la convention 3 de la résolution n°4.**



INFO SALARIÉS ACTIONNAIRES ENGIE

20 avril 2016

Nous laissons chacun se déterminer pour les votes relatifs à l'élection ou au renouvellement des administrateurs.

- Pour notre part, dans un souci de neutralité, **nous préconisons l'abstention (résolutions 7 à 10).**
- Sur la **rémunération des mandataires sociaux (résolutions 11 et 12)**, nous préconisons un vote **défavorable** pour **marquer notre désapprobation** de la politique de modération salariale déployée depuis plusieurs années et le plan de réduction drastique des coûts (Lean 2018) qui va impacter les salariés.
- Pour les opérations sur le capital de la société, et les délégations de compétence données au Conseil d'Administration (**résolution 6, résolutions 13 à 27**), qui sont des résolutions classiques de fonctionnement, **nous voterons favorablement.**
- En cohérence avec le vote de la résolution n°3, **nous proposons de voter contre la résolution n°28.**

Le versement de dividendes et le rachat d'actions avec annulation sont deux mécanismes qui ont une même finalité : « rétribuer » l'actionnaire ! (l'annulation d'action permet de soutenir le cours de bourse artificiellement).

- Sur l'attribution d'actions gratuites aux salariés, cadres dirigeants et mandataires sociaux **résolutions 29 et 30**, nous proposons de voter **favorablement.**
- Les **résolutions 31 et 33** n'appellent pas de commentaire particulier. Nous voterons ces deux résolutions.
- **La résolution n°32** a pour objectif de modifier les statuts afin **de porter de 67 ans à 69 ans la limite d'âge** pour l'exercice des fonctions de **Président du Conseil d'Administration**, nous nous abstiendrons sur cette résolution.

INFO SALARIÉS ACTIONNAIRES ENGIE

20 avril 2016



IMPORTANT - Avant d'exercer votre droit, veuillez prendre connaissance des instructions relatives au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side

Choix que vous l'option choisie, noter comme ceci Il est en les cases correspondantes, celle à signer au bas du formulaire - Which ever option is used, please highlight the box & date and sign at the bottom of the form

A. Je désire assister à cette assemblée et demander une carte d'adhésion et/ou un badge d'entrée - I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card / badge and sign at the bottom of the form.

B. J'adhésion le formulaire de vote par correspondance pour participer à distance, sans faire des 3 possibilités ci-dessus / I wish to use the postal voting form at the proxy form as specified below.



Société anonyme au capital de 2 435 895 011 euros
 Siège social : 1, place Sarrail de Charost - 92400 Courcouronnes
 SIREN 542 107 651 13025
 SIRET 542 107 651 13030

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
 Convaincée le 3 mai 2016 à 14 heures 30
 Au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Maillot
 75017 PARIS (France)

COMBINED GENERAL MEETING
 Convened on May 3, 2016 at 2:30 p.m.
 At "Palais des Congrès", 2 place de la Porte Maillot
 75017 PARIS (France)

CAJNE PRESERVE LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Compteur :

Nombre de cartes :

Nombre de votes :

Number of votes - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Ce vote est à faire sur les projets de résolutions proposés au préalable par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Direction, à l'exception de ceux que le vote par correspondance concerne. Il est à noter que les votes par correspondance ne peuvent être exprimés que par correspondance.

Vote par correspondance : Le vote par correspondance est à faire sur les projets de résolutions proposés au préalable par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Direction, à l'exception de ceux que le vote par correspondance concerne. Il est à noter que les votes par correspondance ne peuvent être exprimés que par correspondance.

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

Attention : Ce droit est réservé au président de l'assemblée générale. Ce droit ne peut être exercé que par le président de l'assemblée générale.

JE DONNE POUVOIR À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY
 I HEREBY APPOINT: the company

Je donne à la Société, l'autorisation d'accepter, de signer et de faire signer au nom de la Société, toutes les décisions que la Société aura à prendre.

THEIRRY FICHE ET
 Adresse : 3, Allée des Sources
 95830 SAINT-MAKTIV DU TERRE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	F
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	G
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C	H
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D	I
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E	J
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ATTENTION : Ce droit est réservé au président de l'assemblée générale. Ce droit ne peut être exercé que par le président de l'assemblée générale.

Attention : Ce droit est réservé au président de l'assemblée générale. Ce droit ne peut être exercé que par le président de l'assemblée générale.

Je soussigné(e) déclare avoir lu et compris le contenu de ce formulaire de vote par correspondance et avoir pris connaissance des instructions relatives au verso.

Signature :

Date :

NOIR CIR ET COMPLÉTER

DATE ET SIGNER





INFO SALARIÉS ACTIONNAIRES ENGIE

20 avril 2016

Liste des résolutions

- (1) Approbation des opérations et des comptes annuels de l'exercice 2015.
- (2) Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015.
- (3) Affectation du résultat et fixation du montant du dividende de l'exercice 2015
- (4) Approbation des conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- (5) Approbation, en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, d'engagement et renonciation relatifs à la retraite de Mme Isabelle Kocher, Directeur Général Délégué.
- (6) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.
- (7) Renouvellement du mandat d'un administrateur : M. Gérard Mestrallet.
- (8) Renouvellement du mandat d'un administrateur : Mme Isabelle Kocher
- (9) Nomination de Sir Peter Ricketts en qualité d'administrateur.
- (10) Nomination de M. Fabrice Brégier en qualité d'administrateur.
- (11) Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à M. Gérard Mestrallet, Président-Directeur Général.
- (12) Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Mme Isabelle Kocher, Directeur Général Délégué en charge des Opérations.
- (13) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique).
- (14) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique).
- (15) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique).
- (16) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 13 e , 14 e et 15 e résolutions, dans la limite de 15% de l'émission initiale (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique).
- (17) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses en rémunération des apports de titres consentis à la Société dans la limite de 10% du capital social (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique).
- (18) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (utilisable uniquement en période d'offre publique).
- (19) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de



INFO SALARIÉS ACTIONNAIRES ENGIE

20 avril 2016

- filiales de la Société, et/ou (ii) l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (utilisable uniquement en période d'offre publique).
- (20) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (utilisable uniquement en période d'offre publique).
 - (21) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 18e, 19e et 20e résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale (utilisable uniquement en période d'offre publique).
 - (22) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses en rémunération des apports de titres consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social (utilisable uniquement en période d'offre publique).
 - (23) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe ENGIE.
 - (24) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de toute entité ayant pour effet exclusif de souscrire, détenir et céder des actions ou autres instruments financiers dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international du groupe ENGIE.
 - (25) Limitation du plafond global des délégations d'augmentation de capital immédiate et/ou à terme.
 - (26) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (utilisable uniquement en dehors des périodes d'offre publique).
 - (27) Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (utilisable uniquement en période d'offre publique).
 - (28) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues.
 - (29) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur, d'une part, de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe ENGIE (à l'exception des mandataires sociaux de la Société ENGIE) et, d'autre part, des salariés participant à un plan d'actionnariat salarié international du groupe ENGIE.
 - (30) Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de certains salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe ENGIE (à l'exception des mandataires sociaux de la Société ENGIE).
 - (31) Modification de l'article 13.5 des statuts afin de le mettre en harmonie avec le décret du 13 juin 2015 relatif au temps nécessaire pour les administrateurs représentant les salariés à l'effet d'exercer leur mandat.
 - (32) Modification de l'article 16 paragraphe 2 des statuts (Président et Vice-Président du Conseil d'Administration) à l'effet de modifier la limite d'âge d'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration.
 - (33) Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités.